

Votants : 85 Convocation du Conseil de Communauté : le 12 septembre 2014 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 23 septembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 septembre 2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – DONJON DE NIORT - CLASSEMENT DES VESTIGES - PARCELLES BO 152 ET 153 - AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Claude FRADIN à Adrien PROUST, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Agnès JARRY, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents:

Jean-Romée CHARBONNEAU

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jean BOULAIS, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOUR, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION – DONJON DE NIORT - CLASSEMENT DES VESTIGES - PARCELLES BO 152 ET 153 - AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Madame Elisabeth MAILLARD, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Le château de Niort dit le Donjon est classé au titre des Monuments Historiques sur la première liste de 1840. Cet édifice majeur était à cette date le seul vestige visible d'un ensemble plus vaste, raison pour laquelle le classement porte uniquement sur la parcelle BO 152.

La Ville de Niort a entrepris ces dernières années un vaste projet de réaménagement de la place et des abords immédiats du Donjon. La Ville de Niort étant maître d'ouvrage de ces travaux, par délibération du Conseil de communauté du 18 octobre 2010, il a été mis fin à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de la parcelle de terrain cadastrée BO 153 qui entoure le Donjon.

En préalable aux travaux d'aménagement des abords, un diagnostic archéologique a été réalisé en novembre 2010 suivi de fouilles archéologiques en juin et juillet 2012. A cette occasion des structures datées du Moyen Age, appartenant à la basse-cour du Donjon ont été mises à jour.

Le 10 février 2014, le Donjon de Niort et ses abords récemment dégagés, ont été présentés à la commission nationale des monuments historiques. Celle-ci a émis un avis favorable au classement des vestiges du château de Niort avec les parcelles BO 152 et 153.

Afin de donner suite à cet avis et pour proposer l'arrêté de classement à la signature du ministre de la Culture, il revient à la Ville de Niort propriétaire de la parcelle BO 153 et à la CAN pour la parcelle BO 152 d'intérêt communautaire de délibérer et de donner leur accord à cette démarche.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Donner son accord pour le classement au titre des monuments historiques, en totalité, des vestiges du château de Niort avec les parcelles BO 152 et 153,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 85 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée